



CONSEIL MUNICIPAL N°22

Séance du 20 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire en exercice en date du 14/09/2016.

Etaient présents

Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire, Président,
Madame Evelyne SOMMET, 1^{ère} adjointe,
Madame Carole BURELLE, 3^{ème} adjointe,
Mesdames Christine PERNIN, Delphine ROUX,
Messieurs Roland GAILLARD, Dominique THIBERT, Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Absentes Excusées : - Madame Roseline PLUVIOSE donne procuration à Évelyne SOMMET, Monsieur Patrick BAUDRY donne procuration à Jean Claude ROUX

Absente : - Madame Virginie BERNARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 10.

Madame Carole BURELLE assure le secrétariat de la séance.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 12 juillet 2016

Chacun a reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente.
Celui-ci n'appelle ni remarque, ni correction et est adopté à l'unanimité.

1 – Remboursement de la caution de Mme Jessica BAUDRY

Madame Jessica BAUDRY a libéré le logement communal au 15 Grande Rue le 31 juillet 2016.

L'état des lieux a révélé un état correct de l'état du logement. Une usure normale a été constatée.

Une délibération doit être prise pour le remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 380 € correspondant à un mois de loyer.

Le conseil accepte le remboursement de cette somme.

2 – Location du logement au 15 Grande Rue

Monsieur ROBIER Stéphane est le nouveau locataire depuis le 01 septembre 2016. Le logement ayant besoin d'un rafraîchissement au niveau des peintures, la municipalité propose à Mr ROBIER une aide financière par bons d'achats pour les matériaux nécessaires à la remise en état du logement. Le locataire s'engage à effectuer lui-même les travaux. Une délibération doit être prise dans ce sens. Le conseil accepte ces conditions.

3 - Délibération de la part scolaire envers le RPI

La part scolaire était de 59 € en 2015/2016. Elle a été augmentée de 1€, elle passe pour cette année 2016/2017 à 60 €. Une délibération doit être prise pour cette augmentation. Le conseil accepte cette condition.

4 – Demande d'acquisition d'une parcelle communale

Suite à un courrier de M. ROYER David demeurant au 17 Grande Rue, celui-ci propose l'achat de la parcelle N° 527 d'une superficie de 21 m² environ appartenant à la commune. Elle jouxte sa propriété parcelle n° 205 et le terrain de boules parcelle n° 642. Le conseil municipal décide de recueillir des informations complémentaires avant de donner une réponse à la demande.

5 - Transfert de la compétence de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) à l'Intercommunalité

Dans sa séance du 07 juin 2016, notre conseil s'était opposé au transfert automatique de la compétence d'urbanisme des communes au profit de l'Intercommunalité. La Direction des Collectivités Locales nous informe que les conseillers municipaux ne peuvent s'opposer au transfert de cette compétence que dans un délai de 3 mois précédant le 27 mars 2017. Il est demandé au conseil de retirer la délibération prise au mois de juin qui est illégale en vue de la réglementation en vigueur. Notre conseil municipal ne pourra délibérer contre ce transfert qu'entre le 27 décembre et le 27 mars 2017. En dehors de ce délai l'opposition ne pourra pas être prise en compte. Il nous est rappelé que l'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier vaut rejet implicite. La délibération concernée est retirée.

6 - Mur de soutènement du mur du Murey (deuxième tranche)

En vue de la présentation de notre dossier de remise en état de la deuxième tranche de travaux du mur du Murey devant la Commission Permanente du Conseil Départemental, il convient d'indiquer par un nouvel arrêté le montant restant à notre charge. Celui-ci est de 3418,00 €. Une nouvelle délibération est prise à savoir que la somme restant à la charge de la commune est de 3418,00 €.

7 - Délibération sur les parcelles 31-33A-35 et 38

Considérant la présentation faite par l'agent forestier des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2017.

- la parcelle 38 en coupe 2016/2017 et vente de frênes
- la mise en affouage de la parcelle 35 pour 2017-2018
- la mise en coupe des parcelles 31-33A en perchis et peupliers

Pour la parcelle 31 la commission du bois se rendra sur place et pour la 38, 35 et 33A le conseil est favorable.

8 - Vente de têtes de chêne

La commission du bois informe les habitants que 20 têtes de chêne restent à façonner dans la coupe 34 et sont à vendre au prix de 3,50 € le stère.

Les inscriptions se feront en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, à compter du mardi 27 septembre au vendredi 30 septembre dernier délai, le façonnage devra être terminé au 31 novembre 2016.

Le conseil accepte cette vente au prix du stère indiqué.

9 - Tarif affouages 2016-2017

La coupe affouagère aura lieu pour l'année 2016/2017 dans la partie restante de la parcelle 38. Le prix de la portion est fixé à 18 €.

Le conseil accepte le prix proposé soit 18 €.

A compter de 2017-2018, la taxe affouagère sera fixée au stère façonné avec un droit d'inscription.

10 - Cimetière

a) - Réunion des commissions cimetièrre de nos deux villages

Les commissions du cimetière de Soissons sur Nacey et Vielverge se sont réunies mardi 13 septembre à 18 h afin de faire le point sur l'avancement des travaux de gestion de notre cimetière commun et de régler les points importants suivants :

- 1- Pour l'année 2016, les 2 employés communaux ont consacré à ce jour, deux journées de nettoyage et de désherbage, il est prévu une demi journée de passage de désherbant le mardi 20. Une journée supplémentaire est programmée aux alentours de la Toussaint.
- 2- Afin de pouvoir mieux s'orienter dans le cimetière, le marquage des sections et des rangées sera inscrit à la peinture sur les couvertines du mur d'enceinte par nos employés municipaux.

b) - Prix des concessions

A ce jour 43 sépultures de 50 ans, 30 ans et 15 ans doivent être régularisées. Un courrier sera fait aux intéressés. Chaque commune fera le nécessaire auprès de la famille des défunts qui la concerne. Des étiquettes « Tombe arrivée à terme » seront fixées sur les sépultures.

Le tarif actuel des concessions (2 m x 1,4 m) est de :

Adulte :

- 210 € pour trente ans,
- 180 € pour quinze ans,

- enfant 90 € trente ans

Suite à la réunion des commissions du 13 septembre il a été suggéré, pour une concession de (2 m x 1,4 m) le tarif suivant :

Adulte :

- 250 € pour trente ans
- 180 € pour quinze ans

Enfant :

- 90 € pour trente ans

Après en avoir délibéré, le conseil accepte les tarifs proposés par les commissions cimetière.

11 - Délibération remplacement d'une poubelle incendiée au jardin d'enfants

Suite à l'incendie volontaire d'une poubelle en bois au jardin d'enfant courant juin, le centre de gestion du jeune responsable a émis un chèque de 324,92 €, valeur d'une poubelle neuve de remplacement.

Pour pouvoir encaisser ce chèque auprès du Trésorier Payeur une délibération doit être prise

12 - Absence de notre secrétaire

Pour des raisons de santé, notre secrétaire sera absente à partir du 26 septembre pour une durée indéterminée.

La Mairie recherche une remplaçante qui sera embauchée sous contrat pendant la durée de son congé.

Le Maire demande toutes latitudes pour la signature des documents.

Le conseil donne tout pouvoir au Maire pour le recrutement et la prise de décision.

Questions diverses

13 - Date du Noël des enfants – 18 décembre 2016

14 - Date du repas des aînés – 19 Novembre 2016

15 - Organisation « Un Arbre la Vie » - Comme l'an dernier, Evelyne SOMMET, 1^{ère} adjointe, préparera cette fête avec les élèves du Lycée Prieur.

16 - Informations diverses

Le Maire fait part au conseil de plusieurs incidents qui se sont déroulés dans le village depuis le dernier conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

La secrétaire de Séance

Carole BURELLE

Le Maire,

Jean-Claude ROUX